



DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 17  
Date de convocation : 23/05/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 mai 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

**Etaient excusés :** Mmes DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. DUPLA, TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme COURROS).

**Etaient absentes non excusé :** Mme CHAPUIS, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, M. LAMOTHE Eric a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C  
Délibération n°16**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. DUBOS**

**Objet : Service EASA – Associations – Bourses à la formation des bénévoles**

Sur proposition de la commission associations sport installations de la commune :  
Deux aides de 250 € à la PST NATATION dans le cadre de BNSSA  
Deux aides de 250 € à l'harmonie TARUSATE pour des stages  
Une aide de 250 € à la PST Cyclo pour monitorat fédéral d'un jeune

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE un avis favorable.**

**Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.**

  
  
Maire,  
**Jean-François BROQUÈRES**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.